






## La faune protégée

Les espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département font l'objet de l'**arrêté du 9 juillet 1999** (JO, 30 juill.) comme Vespertilion des marais, Loutre, Phoque veau marin, Phoque gris, Blongios nain, Erismature à tête blanche, Râle de genêts, glaréole à collier, Goéland d'Audoin, Sterne de Dougall, Phragmite aquatique, Pélobate brun, Crapeau vert, Grenouille des champs, Emyde Lépreuse, Esturgeon.

Un certain nombre de ces espèces fait l'objet de **plans nationaux d'action** pour leur préservation et/ou de **programmes** LIFE+.

### Espèces continentales en France métropolitaine

Les espèces continentales protégées de France métropolitaine font l'objet d'arrêtés ministériels énoncés ci-dessous.

<b>Mammifères</b> 	<b>Arrêté du 23 avril 2007</b> (JO, 10 mai) fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. <b>Exemple de contenu</b> : Protection des individus et des sites de reproduction et de repos - Interdiction de perturbation intentionnelle des animaux.
<b>Oiseaux</b> 	<b>Arrêté du 29 octobre 2009</b> (JO, 5 dec.) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. <b>Arrêté du 29 octobre 2009</b> (JO, 24 nov.) relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national. <b>Exemple de contenu</b> : Protection des œufs, des nids et des individus. Aucune mesure de protection des milieux afférents aux espèces.
<b>Amphibiens &amp; reptiles</b> 	<b>Arrêté du 19 novembre 2007</b> (JO, 18 dec.) fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. <b>Exemple de contenu</b> : Mesures de protection variables suivant les espèces. Protection des œufs, des nids et des individus et/ou des sites de reproduction et des aires de repos des animaux - Interdiction de perturbation intentionnelle des animaux.
<b>Poissons</b> 	<b>Arrêté du 8 décembre 1988</b> (JO, 22 dec.) fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. <b>Arrêté du 20 décembre 2004</b> (JO, 7 janv. 2005) relatif à la protection de l'Esturgeon. <b>Exemple de contenu</b> : Protection des œufs et des sites de reproduction.
<b>Insectes</b> 	<b>Arrêté du 23 avril 2007</b> (JO, 6 mai) fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. <b>Arrêté du 22 juillet 1993</b> (JO, 23 sept.) relatif à la listes des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale. <b>Exemple de contenu</b> : Mesures de protection variables suivant les espèces. Protection des œufs, larves, nymphes et spécimens et/ou des sites de reproduction et de repos - Interdiction de perturbation intentionnelle des animaux.

<p><b>Ecrevisses</b></p> 	<p><b>Arrêté du 21 juillet 1983</b> (JO, 19 août) relatif à la protection des écrevisses autochtones.  <b>Exemple de contenu :</b> Interdiction d'altérer et de dégrader sciemment les milieux particuliers aux écrevisses à pieds rouges, pieds blancs et des torrents.</p>
<p><b>Mollusques</b></p> 	<p><b>Arrêté du 23 avril 2007</b> (JO, 6 mai) fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.  <b>Exemple de contenu :</b> Mesures de protection variables suivant les espèces.  Protection des œufs et des spécimens, et/ou des sites de reproduction et de repos - Interdiction de perturbation intentionnelle des animaux.</p>

## Espèces continentales des Outre-mer

### Guyane

- **Arrêté du 15 mai 1986** (JO, 25 juin) relatif aux mesures de protection des oiseaux en Guyane.
- **Arrêté du 15 mai 1986** (JO, 25 juin) relatif aux mesures de protection des reptiles et amphibiens en Guyane.

### La Réunion

- **Arrêté du 17 février 1989** (JO, 24 mars) fixant des mesures de protection des espèces animales représentées à La Réunion.
- **Arrêté du 7 septembre 1999** (JO, 19 sept.) fixant la listes des espèces de poissons, grenouilles et crustacés représentés dans les cours d'eau et les plans d'eau de La Réunion.

### Terres australes et antarctiques françaises

- **Arrêté du 14 Août 1998** (JO, 11 oct.) relatif aux mesures de protection des oiseaux des TAAF.

### Collectivités d'outre-mer

Les **collectivités d'Outre-mer** indépendantes en terme de législation ont également défini leurs propres listes.

## Espèces marines

Au niveau marin, les espèces animales protégées font l'objet des arrêtés suivants :

- **Arrêté du 20 décembre 2004** (JO, 7 janv. 2005) pour la faune marine.
- **Arrêté du 14 octobre 2005** (JO, 6 dec.) pour les tortues marines du territoire national.
- **Arrêté du 1er juillet 2011** (JO, 26 juill) pour les mammifères marins.